

les préposés au service est plus que suffisant; enfin, rien n'est refusé aux exigences de la propreté; les détenus sont pourvus de linge et de vêtements; les ateliers dans lesquels ils travaillent sont nettoyés chaque année et blanchis.

Cependant les cellules ont donné asile aux insectes et à la vermine en telle quantité, que cette incommodité est devenue pour les détenus un véritable supplice qu'augmentent les chaleurs de l'été et l'impossibilité d'y porter remède. Au Pénitentiaire, où les soins sont encore plus étendus, parce qu'ils sont plus faciles: on n'a pu éviter le même désagrément, et j'ai vu de malheureux enfants privés de repos nuit et jour et réellement malades.

— POPULATION. M. le préfet du Rhône, dans un rapport qu'il a présenté au conseil général sur l'administration du département, a donné l'état de la population. En relatant l'accroissement progressif de la population dans le département du Rhône, M. le préfet constate un fait important qui résulte des divers tableaux publiés par ordre du gouvernement: c'est que c'est surtout vers les grands centres industriels que s'est portée, depuis trente ans, l'exubérance des générations naissantes, tandis que les contrées purement agricoles restent stationnaires, et quelquefois même subissent une diminution. N'est-ce pas la meilleure réponse aux lamentations que l'on fait entendre depuis quelques années sur le sort des classes ouvrières, prises en masse et indépendamment des circonstances exceptionnelles qui peuvent empêtrer momentanément leur condition? Dans un pays de liberté comme le nôtre, la main d'œuvre se porte là où s'offre à elle l'appât d'un gain plus élevé. Cette concentration spontanée est une preuve sans réplique que, sur le point où elle s'opère, le travail offre des moyens plus assurés d'existence et plus de chances de gain que partout ailleurs (1).

Le département du Rhône et notre ville en particulier, comme centres d'une grande industrie, ont participé dans une forte proportion à ce mouvement d'accroissement dans la population, qui s'est manifesté depuis quelques années dans les localités analogues, telles que Paris, Marseille, Rouen, etc. La population du département du Rhône, qui, en 1801, n'était que de 299,590, s'élève à 482,024; c'est-à-dire que dans une période de trente-cinq ans, l'accroissement successif a été de 182,634. Enfin, dans l'augmentation totale de la population de la France, les centres industriels absorbent à eux seuls le chiffre de six millions, dans lequel le Rhône entre pour un trentième.

(1) Cela ne prouverait qu'une chose, c'est que les habitants des campagnes sont encore mons heureux que nos travailleurs industriels, puisqu'ils viennent dans nos cités chercher un sort meilleur. Le trouvent-ils, voilà la question!

(NOTE DU GÉRANT).